

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 novembre 2015

CP2015_11_3
id. 2127

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**CASERNE DE GENDARMERIE DE MONTECH
RENOUVELLEMENT DU BAIL À LOYER**

Il s'agit d'examiner les modalités de renouvellement des engagements souscrits pour le bail de Montech qui est arrivé à échéance au 31 mars 2015. Le bail renouvelé reprend, pour l'essentiel, les engagements initialement souscrits seul le montant du loyer a été réévalué : de 12 005,47 € à 12 361,65 €. Il obéit aux principales dispositions contractuelles ci-après :

Caserne de Gendarmerie	Nouvelle situation
<u>Montech</u>	
<input type="checkbox"/> Destination	Bail à usage de logements
<input type="checkbox"/> Durée	Point de départ : 01-04-2015 Terme du bail : 31-03-2024 9 ans

Caserne de Gendarmerie	Nouvelle situation
<input type="checkbox"/> Révision	Révision triennale en fonction de la valeur locative réelle des locaux avec comme indice plafond l'évolution de l'indice de référence des loyers à savoir 4ème trimestre 2014 : 125,29
<input type="checkbox"/> Montant du loyer annuel	12 361,65 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau bail à loyer de la caserne de Gendarmerie de Montech selon les principales dispositions telles que susvisées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce bail au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC